

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

RAPPORT D'ALLOCATION EUROBOND ESG 2033 DE LA CÔTE D'IVOIRE



Décembre 2025

Table des matières

1. Message du Ministre des Finances et du Budget.....	3
2. Présentation de la stratégie nationale ESG de la Côte d'Ivoire	4
I. Aperçu de la stratégie de croissance durable et inclusive de la Côte d'Ivoire.....	4
II. Présentation du Plan National de Développement 2021-2025	5
III. Présentation des objectifs et initiatives ESG	5
3. Rappel des principaux engagements ESG de la Côte d'Ivoire	7
1. ESG de la Côte d'Ivoire.....	8
4. Rappel sur le Document-Cadre ESG de la Côte d'Ivoire.....	8
I. Catégories éligibles.....	8
i. Catégories sociales éligibles.....	8
ii. Catégories vertes éligibles.....	11
II. Processus de sélection des initiatives.....	12
i. Processus de préparation de la Loi de Finances annuelle de la Côte d'Ivoire.....	12
ii. Gouvernance ESG.....	12
iii. Critères d'exclusion.....	12
III. Méthodologie d'évaluation des projets.....	13
IV. Gestion des fonds.....	14
V. Suivi et reporting.....	14
5. Rapport d'allocation des fonds levés	16
I. Focus sur les résultats de l'eurobond.....	16
II. Allocation globale des fonds	18
III. Allocation des fonds par catégorie	20
i. Catégorie 1 – Accès aux infrastructures de base	20
ii. Catégorie 2 – Accès aux services de base	22
iii. Catégorie 3 – Emploi et compétitivité	26
iv. Catégorie 4 – Environnement et développement durable	28
Annexe.....	30

1. Message du Ministre des Finances et du Budget

La Côte d'Ivoire est un pays d'Afrique de l'Ouest avec de grandes ambitions. Notre pays est déterminé à bâtir un avenir inclusif, prospère, résilient et à faible émission de carbone. Nous restons fermes dans la lutte contre le changement climatique, une priorité essentielle pour assurer un avenir durable pour tous.

Dans ce contexte, notre pays, sous le leadership de SEM Alassane Ouattara, Président de la République, a exécuté avec succès le Plan National de Développement 2021-2025, qui vise à soutenir la transformation structurelle de l'économie ivoirienne tout en assurant une croissance inclusive et durable. Au cours de la dernière décennie, la Côte d'Ivoire a mis en œuvre une stratégie cohérente d'investissement pour le développement durable des secteurs du transport, de l'éducation, du logement, de l'agriculture, de l'eau, de la santé et de l'énergie. Ces investissements stratégiques ont été accompagnés de mesures novatrices de protection sociale pour les plus vulnérables, ainsi que de réformes économiques, juridiques et éducatives visant à créer davantage d'opportunités et un environnement plus équitable.



En janvier 2024, la République de Côte d'Ivoire a émis pour la première fois un eurobond bénéficiant d'un label ESG, renforçant la position du pays sur le marché de la finance durable. Cette émission ESG inaugurale s'appuie sur le Document-Cadre ESG publié en juillet 2021 et mis à jour en septembre 2023. En outre, l'État a bénéficié d'assistance technique du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Global Center on Adaptation (GCA). Ces assistances lui ont permis de renforcer le dispositif national de sélection et de reporting des projets et dépenses ESG.

L'émission du premier Green Bond souverain de la Côte d'Ivoire a permis d'envoyer un signal positif aux marchés de capitaux internationaux sur la détermination des autorités ivoiriennes à progresser dans la réalisation d'initiatives soutenables. Ce rapport d'impact s'attache à démontrer la concrétisation de ces engagements et s'aligne sur notre objectif de mobiliser des financements climatiques adéquats, particulièrement pour les nations africaines en voie d'adaptation au changement climatique.

L'année à venir marquera une nouvelle étape de notre développement, avec le lancement du Plan National de Développement 2026-2030, qui s'appuiera sur les acquis du précédent tout en intégrant des réformes innovantes et ambitieuses. Nous devons agir maintenant contre le dérèglement climatique et débloquer des sources de financement non conventionnelles pour un avenir vert et résilient.

Adama Coulibaly, Ministre des Finances et du Budget de la Côte d'Ivoire

2. Présentation de la stratégie nationale ESG de la Côte d'Ivoire

I. Aperçu de la stratégie de croissance durable et inclusive de la Côte d'Ivoire

Depuis plus de dix ans, la Côte d'Ivoire se distingue par une trajectoire macroéconomique solide, enregistrant une croissance annuelle moyenne du PIB réel de 6,4% entre 2014 et 2024¹. Cette performance soutenue, qui confirme son rôle de moteur économique en Afrique de l'Ouest, s'est maintenue malgré des chocs externes majeurs tels que la pandémie de la Covid-19 et la crise Russo-Ukrainienne. Grâce à une résilience remarquable, le pays a conservé un rythme de croissance compris entre 6% et 7%, des niveaux largement supérieurs à la moyenne africaine, positionnant ainsi la Côte d'Ivoire parmi les économies les plus dynamiques à l'échelle mondiale. S'appuyant sur cette dynamique, le pays ambitionne d'atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire d'ici 2030, de doubler son PIB par habitant et de ramener le taux de pauvreté à 20%. (DGE)

Cette dynamique économique, soutenue par la solidité des fondamentaux, s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de développement durable et inclusive mise en œuvre par le Gouvernement. Dans ce contexte, il déploie des politiques publiques ambitieuses, axées sur l'amélioration du bien-être social à travers des services publics plus accessibles, efficaces et de qualité, ainsi que sur une meilleure résilience et adaptation face aux effets adverses du changement climatique.

Depuis 2012, le développement économique et social la Côte d'Ivoire repose sur une stratégie nationale de développement consignée dans un document de référence : le Plan National de Développement (PND). Conçus pour une durée de cinq (05) ans, le pays enregistre à ce jour trois (03) Plans Nationaux de Développement à savoir : le PND 2012-2015, le PND 2016-2020 et le PND 2021-2025 dont la mise en œuvre tend à son achèvement. L'actuel PND, adopté par le Parlement à travers la loi N° 2021-895 du 21 décembre 2021, portant Plan National de Développement 2021-2025, vise à consolider les acquis des précédents cycles tout en renforçant la trajectoire de développement. L'élaboration de ce Plan s'est déroulée selon un processus inclusif impliquant la société civile, le secteur privé, les collectivités locales et les partenaires financiers internationaux.

En complément du PND, le Gouvernement a lancé le Programme Social du Gouvernement (PSGouv), composé de deux phases (2019-2020 et 2022-2024), qui ciblait tout particulièrement les domaines de la santé, l'éducation, l'emploi et l'accès aux services essentiels. Ce programme a permis des avancées concrètes, notamment une réduction du taux de pauvreté de 44% en 2015 à 38% en 2021², une extension de l'accès à l'électricité à 88% de la population en 2023 et une amélioration significative de l'accès à l'eau potable.

La Côte d'Ivoire s'est également engagée dans des initiatives internationales afin de faire progresser son agenda national en matière de résilience climatique, notamment l'Agenda 2030 pour le Développement Durable et l'Accord de Paris sur le climat. Le pays vise une réduction de 30% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 tout en intégrant davantage d'énergies renouvelables dans son mix énergétique.

Enfin, en matière de gouvernance et d'environnement des affaires, la Côte d'Ivoire poursuit également ses progrès. Dans son dernier rapport sur l'évolution des politiques et des institutions (CPIA), le score obtenu par la République en 2024 a connu une des plus fortes progressions du continent, de 3.8 à 3.9³. De plus, le pays a gagné

¹ FMI, *World Economic Outlook*, avril 2025

² Banque mondiale, *Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national (% de la population)*, Côte d'Ivoire, juillet 2025

³ Banque mondiale, *CPIA Afrique*, juillet 2025

26 places dans l'Indice Mo Ibrahim de la Gouvernance Africaine, se classant 16^{ème} sur 54 pays en 2023, et réalisant ici aussi la meilleure progression sur le continent⁴.

II. Présentation du Plan National de Développement 2021-2025

Le Plan National de Développement (PND) 2021-2025 de la Côte d'Ivoire vise à accélérer la transformation structurelle de l'économie initiée à travers les précédents PND. Il a également pour objectif de créer les conditions pour renforcer l'inclusion sociale et faire de la Côte d'Ivoire, un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici 2030, en doublant le Produit Intérieur Brut par habitant.

La conception du PND 2021-2025 repose sur un diagnostic complet des progrès réalisés dans le cadre des premiers Plans Nationaux de Développement et est soutenue par plusieurs plans stratégiques à bénéfices sociaux et environnementaux adoptés par la Côte d'Ivoire. Tout particulièrement, le PND 2021-2025 s'ancre dans les visions à long terme de l'Étude Nationale Prospective Côte d'Ivoire 2040 et du Plan Stratégique Côte d'Ivoire 2030. Ce PND est résolument orienté vers le renforcement de la mise en œuvre des engagements de la Côte d'Ivoire dans le cadre des Objectifs de Développement Durable, ainsi que de la Vision 2063 de l'Union Africaine.

À cette fin, le PND 2021-2025 se concentre sur six objectifs stratégiques de développement, en vue de favoriser une croissance plus forte, durable et inclusive :

1. Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de pôles industriels ;
2. Développement du capital humain et de l'emploi ;
3. Développement du secteur privé et des investissements ;
4. Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale ;
5. Développement régional équilibré, conservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique ;
6. Renforcement de la gouvernance, modernisation de l'État et transformation culturelle.

Le nouveau PND 2026–2030 est actuellement en cours de finalisation, avec un lancement prévu pour janvier 2026.

III. Présentation des objectifs et initiatives ESG

La République de Côte d'Ivoire a intégré les objectifs ESG au cœur de sa stratégie de financement du développement, en cohérence avec ses engagements internationaux, notamment ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et son ambition de croissance inclusive et durable.

Depuis 2019, le pays a structuré une approche progressive et ambitieuse, reposant sur des cadres normatifs robustes et alignés sur les standards internationaux, qui lui ont permis de mobiliser à ce jour 4 385 millions USD en financements labellisés ESG.

⁴ Fondation Mo Ibrahim, *2024 Ibrahim Index of African Governance*, octobre 2024

Le cadre ESG mis à jour en septembre 2023, validé par une évaluation indépendante de Sustainalytics, définit les principes d'éligibilité, de sélection, de gestion et de suivi des dépenses financées par des instruments « verts », « sociaux » ou « durables ». Ces instruments émis sous forme de prêts ou d'obligations, s'inscrivent dans la stratégie de diversification et d'innovation de la dette publique, tout en soutenant les priorités du PND.

Les financements mobilisés ont permis de soutenir une large gamme d'initiatives à fort impact social et environnemental, avec des résultats concrets, mesurables et documentés dans un rapport d'impact.

En 2025, la Côte d'Ivoire a franchi une nouvelle étape avec la publication de son Document-Cadre lié à la durabilité (*Sustainability-Linked*), une première pour un souverain en Afrique. Ce cadre développé en collaboration avec la Banque mondiale, introduit des instruments indexés à la performance ESG, avec des incitations financières liées à l'atteinte d'objectifs structurants dans les domaines de l'énergie et des ressources forestières :

- Porter la part des énergies renouvelables hors hydroélectricité à 11% d'ici 2030, contre 1% en 2023 ;
- Limiter la déforestation à 300 000 hectares entre 2025 et 2030 ;
- Reboiser 1 million d'hectares entre 2021 et 2030.

Ces cibles alignées sur les CDN, ont été jugées très ambitieuses et en ligne avec les standards internationaux d'après Sustainalytics, qui a émis une *Second-Party Opinion* favorable en mai 2025. Le cadre SLF prévoit également un système de suivi et de vérification rigoureux ainsi qu'un reporting annuel sur les indicateurs de performance.

3. Rappel des principaux engagements ESG de la Côte d'Ivoire

1994 : Adhésion de la Côte d'Ivoire à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

2005 : Création de l'Autorité Nationale en charge du Mécanisme pour un Développement Propre (AN-MDP), dans le cadre du Protocole de Kyoto.

2007 : Ratification du Protocole de Kyoto.

2011 : Adhésion de la Côte d'Ivoire au Mécanisme de Réduction des Émissions de Gaz à Effet de Serre issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts (REDD+).

2012 : Création du Programme National de lutte contre les Changements Climatiques (PNCC).

2013 : Adhésion à la Coalition pour le Climat et l'Air Pur (CCAC), visant la réduction des polluants climatiques de courte durée de vie (SLCP).

2015 : Soumission des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) initiales dans le cadre de l'Accord de Paris, avec un objectif de réduction de 28,25% des émissions de GES d'ici 2030 par rapport à un scénario de référence.

2016 : Création de la Direction centrale en charge de la Lutte contre les Changements Climatiques (DLCC) pour coordonner l'action climatique nationale.

2019 : Élaboration de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques (2020-2024) pour intégrer les enjeux de genre dans l'action climatique.

2020 : Démarrage du processus de révision des CDN pour augmenter l'ambition climatique de la Côte d'Ivoire, avec la consultation des parties prenantes nationales stratégiques.

2021 : Mise en place du Document-Cadre Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG) et révisé en 2023.

2025 : Mise en place d'un Document-Cadre lié à la durabilité (*Sustainability-Linked*) liés à trois indicateurs clés de performance (ICP) dans les secteurs de l'Énergie et de la Foresterie dont le KPI 1 : Part des énergies renouvelables, hors hydroélectricité, le KPI 2.1 : Augmentation totale du couvert forestier brut en hectares due au reboisement et au boisement et le KPI 2.2 : Total des hectares de perte brute de couvert forestier, hors plantations.

2025-2026 : Objectif de réduction de 30,41% des émissions de GES d'ici 2030, incluant des mesures dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, des déchets et de la foresterie.

2020-2030 : Mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation dans les secteurs clés comme l'agriculture, la santé, les zones côtières et les ressources en eau, avec un financement estimé à environ 22 milliards USD pour l'atténuation et l'adaptation.

2030 : Objectif de neutralité carbone, en particulier dans les secteurs de la foresterie et de l'utilisation des terres, avec une réduction d'environ 98,95% des émissions de GES par rapport au scénario de référence.

4. Rappel sur le Document-Cadre ESG de la Côte d'Ivoire

Le Document-Cadre ESG (*Sustainable Finance Framework*) de la Côte d'Ivoire a été élaboré en juillet 2021 et mis à jour en septembre 2023. Ce cadre, conçu pour promouvoir le financement durable, reflète l'engagement de la Côte d'Ivoire en faveur de pratiques financières responsables et de la croissance économique durable.

L'agence Sustainalytics a effectué une revue approfondie du Document-Cadre de la République, aboutissant à l'émission d'une *Second Party Opinion* (SPO) qui atteste de sa crédibilité. Cette opinion confirme également l'alignement des engagements de la Côte d'Ivoire avec les principes établis par l'International Capital Market Association (ICMA) et la Loan Market Association (LMA).

Le Document-Cadre définit notamment :

- L'utilisation des fonds, orientée vers des projets sociaux et environnementaux éligibles, identifiés dans la loi de finances ;
- Le processus de sélection, fondé sur une analyse rigoureuse menée par un comité interministériel dédié ;
- La gestion des fonds, assurée via un compte spécial du Trésor et un suivi budgétaire strict ;
- Le reporting, comprenant des rapports annuels d'allocation et d'impact.

I. Catégories éligibles

i. Catégories sociales éligibles

Les dépenses et initiatives sociales identifiées dans le Document-Cadre sont regroupées en 4 catégories et 16 sous-catégories. Chaque sous-catégorie de dépenses sociales correspond à un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, ainsi qu'à une ou plusieurs populations cibles.

Catégorie de dépenses sociales	Sous-catégorie	Principaux impacts attendus	ODD poursuivis
Accès aux infrastructures de base	Transport & Equité spatiale	Renforcement des infrastructures de transport (avec un accent sur les routes), afin d'augmenter la connectivité, en particulier pour les zones et les populations rurales, ou autres zones mal desservies	Objectif 9 : Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable au profit de tous et encourager l'innovation
		Accessibilité en faveur des populations rurales et renforcement de l'intégration territoriale	 Objectif 11 : Villes et communautés humaines durables
	Eau & Assainissement	Augmenter la part des routes bitumées dans le réseau interurbain de 8% à 25% d'ici 2025, et augmenter la part de la population vivant à moins de 2 km des routes praticables tout au long de l'année de 30% à 50%	
		Accroître la part de la population ayant accès à l'eau potable	Objectif 6 : Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous
		Optimiser les processus de surveillance de la qualité de l'eau	
Accès à un logement abordable	Améliorer les processus de gestion des déchets	Améliorer les processus de gestion des déchets	
		Création, gestion et extension du réseau d'assainissement	
	Traitement et assainissement des déchets solides urbains et des boues	Traitement et assainissement des déchets solides urbains et des boues	Objectif 11 : Villes et communautés humaines durables
			
Accès à l'électricité	Amélioration de l'alimentation électrique, en vue d'étendre la couverture géographique, en particulier dans les zones rurales	Amélioration de l'alimentation électrique, en vue d'étendre la couverture géographique, en particulier dans les zones rurales	Objectif 7 : Energie propre et d'un coût abordable
		Amélioration de la fiabilité du réseau électrique existant	
Soutien aux collectivités territoriales	Développement des infrastructures et services publics locaux	Développement des infrastructures et services publics locaux	Objectif 11 : Villes et communautés humaines durables
		Renforcement de l'efficacité des services publics et de l'intégration territoriale	
	Promouvoir les processus locaux de prestation de services et d'administration pour assurer un accès efficace et global des populations à ces services	Promouvoir les processus locaux de prestation de services et d'administration pour assurer un accès efficace et global des populations à ces services	

Catégorie de dépenses sociales	Sous-catégorie	Principaux impacts attendus	ODD poursuivis
Accès aux services de base	Santé publique et programmes sociaux	Renforcement et diversification des programmes de santé publique Amélioration de tous les indicateurs de santé publique à travers (i) le renforcement de la prévention ; (ii) une meilleure gestion des soins de santé ; et (iii) la hausse du nombre de bénéficiaires des programmes de santé publique ciblés Amélioration de la santé des mères et des enfants, et renforcement des programmes de planning familial	Objectif 3 : Bonne santé et bien-être  Objectif 5 : Egalité des genres 
	Infrastructures de santé publique	Renforcement des infrastructures régionales de santé pour améliorer l'égalité d'accès aux soins	Objectif 3 : Bonne santé et bien-être 
	Éducation et formation professionnelle	Continuer à améliorer l'accès à l'éducation gratuite Augmentation des taux de scolarisation et d'alphabétisation Renforcement des opportunités de gratuité de l'enseignement supérieur et des filières professionnelles Amélioration des infrastructures éducatives publiques régionales	Objectif 4 : Accès à une éducation de qualité  Objectif 5 : Egalité des genres  Objectif 10 : Réduction des inégalités 
	Accès aux services financiers	Amélioration de l'accès aux services financiers et au crédit, en particulier pour les PME. Augmentation du taux d'accès aux services bancaires	Objectif 10 : Réduction des inégalités 

Catégorie de dépenses sociales	Sous-catégorie	Principaux impacts attendus	ODD poursuivis
Emploi et compétitivité	Artisanat et renforcement des filières à fort potentiel	Accompagnement des filières artisanales et/ou à fort potentiel pour contribuer à la création d'une dynamique d'emploi Un meilleur accès à la formation en milieu rural	Objectif 1 : Pas de pauvreté  Objectif 8 : Accès à un travail décent et croissance économique 
	Entrepreneuriat et opportunités d'emploi	Baisse du taux de chômage, en particulier chez les jeunes Augmentation du nombre d'entrepreneurs et de TPE/PME Promotion de l'entrepreneuriat féminin et de l'égalité en matière d'accès à l'emploi	Objectif 9 : Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable au bénéfice de tous et encourager l'innovation 
	Compétitivité économique	Renforcement des mesures d'accompagnement pour l'augmentation de l'emploi	

ii. Catégories vertes éligibles

Les initiatives vertes identifiées dans le Document-Cadre sont regroupées en 3 sous-catégories. Chaque sous-catégorie de dépenses vertes correspond à un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD), ainsi qu'à une ou plusieurs populations cibles.

Catégorie de dépenses vertes	Sous-catégorie	Principaux impacts attendus	ODD poursuivis
Environnement et développement durable	Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique	Protection des ressources naturelles	Objectif 13 : Action climatique
		Gestion durable des ressources forestières et animales	
		Sensibiliser la population aux enjeux environnementaux	Objectif 14 : La vie sous l'eau
		Favoriser la création d'emplois verts	
		Augmenter la couverture géographique forestière à 17% en 2025, contre 11% en 2015	Objectif 15 : La vie sur terre
		Promouvoir le développement d'une agriculture durable, et la prévention contre la déforestation	
		Protection, réhabilitation et extension des espaces forestiers	
	Prévention et contrôle de la pollution	Lutte contre les pollutions des sols et des eaux	Objectif 12 : Consommation et production responsables
		Accent particulier mis sur la protection des zones côtières	
			Objectif 13 : Action climatique
			
	Utilisation durable de l'eau et gestion des eaux usées	Promouvoir une consommation d'eau durable et une gestion efficace des eaux usées	Objectif 6 : Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous
			
			Objectif 13 : Action climatique
			
	Energie renouvelable	Accroître la capacité d'approvisionnement et de production d'énergie renouvelable (en mettant l'accent sur l'hydroélectricité et le solaire)	Objectif 7 : Energie propre et d'un coût abordable
		Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du pays à 42% d'ici 2030, conformément aux engagements pris par les CND	
			Objectif 13 : Action climatique
			

II. Processus de sélection des initiatives

i. Processus de préparation de la Loi de Finances annuelle de la Côte d'Ivoire

La phase de préparation du budget annuel de la Côte d'Ivoire repose sur un processus rigoureux d'évaluation et de sélection des dépenses financées par le budget. Dans le cadre de ce processus, les projets d'investissement public potentiels sont évalués afin d'examiner leur pertinence par rapport à la stratégie de développement durable et inclusif du pays, ainsi que leurs principaux impacts socio-économiques attendus. Ces évaluations reflètent non seulement l'engagement de la Côte d'Ivoire envers l'Accord de Paris, mais également avec les objectifs énoncés dans ce cadre.

En pratique, dans un premier temps, les projets et programmes sont identifiés par les ministères techniques, qui les soumettent ensuite au ministère de l'Economie, du Plan et du Développement (MEPD). Celui-ci réalise une analyse technique des projets, en s'appuyant sur leur conformité avec les priorités de développement définies dans le PND, leur niveau de maturité opérationnelle (voir la méthodologie d'évaluation détaillée des projets ci-dessous) et les impacts de développement attendus. Le MEPD élabore sur cette base, le Programme d'Investissements Publics (PIP), qui est transmis au ministère des Finances et du Budget (MFB) pour servir de base au projet de budget d'investissement, dans la limite des ressources disponibles.

Les projets retenus (sélectionnés au PIP) et les dépenses de fonctionnement sont ensuite intégrés dans le projet de budget qui est soumis à l'approbation du Parlement et devient par la suite, la Loi des Finances annuelle. Cette phase rigoureuse de préparation du budget constitue le fondement du processus de sélection des dépenses éligibles aux critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) de la Côte d'Ivoire.

ii. Gouvernance ESG

Dans un second temps, certaines dépenses incluses dans la Loi de Finances peuvent être classées comme dépenses ESG éligibles et sélectionnées pour un instrument ESG en fonction de leur conformité avec les principes généraux et les catégories ESG éligibles.

Ce processus est supervisé par un Comité interministériel ESG, mis en place par la Côte d'Ivoire. Ce comité est dirigé par le ministère des Finances et du Budget dont le Secrétariat technique est assuré par la Direction Générale des Financements (DGF). Il inclut des représentants du ministère de l'Economie, du Plan et du Développement, ainsi que de divers ministères sectoriels responsables des politiques clés liées aux catégories ESG éligibles, notamment le ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique, le ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture maladie universelle, le ministère de l'Éducation et de l'Alphabétisation, le ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie, le ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité, et le ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la pauvreté.

Il est également important de noter que la République de Côte d'Ivoire a eu recours au Global Center on Adaptation (GCA) pour améliorer le processus de sélection des projets et l'aligner sur les meilleures pratiques.

iii. Critères d'exclusion

Le processus de sélection des initiatives financées par des fonds labellisés prend également en compte certains critères d'exclusion, notamment ceux formulés par la Banque Africaine de Développement (BAD). Ainsi, les

autorités s'engagent à exclure des dépenses ESG éligibles, toute dépense associée aux activités suivantes (liste non exhaustive) :

- Les dépenses liées à la défense nationale ;
- Les dépenses susceptibles d'avoir des effets négatifs sur l'environnement ;
- La production et l'exploitation d'énergies fossiles ;
- Les infrastructures ferroviaires dédiées au transport des énergies fossiles ;
- Les infrastructures de transmission ou de distribution directement connectées à une centrale à charbon ;
- La production ou le commerce d'armes et de munitions ;
- La production ou le commerce de boissons alcoolisées ;
- La production ou le commerce de tabac ;
- Les jeux d'argent, les casinos et les entreprises équivalentes.

De plus, la Côte d'Ivoire veille à ne pas inclure dans les dépenses budgétaires éligibles des fonds déjà affectés à une source de financement dédiée (par exemple, des prêts projets ou des prêts-programmes provenant d'institutions financières de développement) afin d'éviter tout double comptage.

III. Méthodologie d'évaluation des projets

Tous les projets d'investissement public pour lesquels des demandes de financement sont soumises au MEPD sont évalués à l'aide d'une « matrice » qui comprend les critères clés suivants :

- Conformité avec les principaux objectifs de développement définis dans le PND et les politiques intra sectorielles et intersectorielles associées ;
- Disponibilité d'études techniques et sociales solides et pertinentes, démontrant la maturité technique du projet et l'impact socio-économique attendu sur la population ;
- Faisabilité économique, environnementale et organisationnelle du projet ;
- Identification et évaluation des risques juridiques, financiers et opérationnels.

Avant de soumettre leurs projets au MEPD, les ministères sectoriels doivent préparer toutes les études de faisabilité financières et techniques pertinentes, les études d'impact environnemental et social (E&S), ainsi que toutes les études sectorielles spécifiques applicables.

Un cadre institutionnel solide soutient la préparation de ces études techniques de projets, incluant notamment le soutien de structures étatiques telles que le Bureau National d'Études Techniques et de Développement (BNETD)⁵ et un financement dédié provenant d'un Fonds d'études⁶, soutenu par le budget annuel.

⁵ Créé en 1978, le BNETD est un organisme public chargé d'accompagner la mise en œuvre des projets de développement majeurs, à travers la réalisation d'études, le conseil et le contrôle

⁶ Le Fonds d'études a été créé en 2013 pour financer l'ensemble des études nécessaires aux projets inscrits dans le Plan National de Développement (PND) et/ou le Programme d'Investissements Publics (PIP)

IV. Gestion des fonds

Jusqu'à leur allocation complète, les fonds labellisés ESG levés par la République de Côte d'Ivoire sont déposés sur le compte unique du Trésor ivoirien à la BCEAO, conformément au Document-Cadre ESG.

Un montant équivalent au produit net des instruments ESG est ensuite alloué aux catégories de dépenses ESG identifiées, conformément aux crédits budgétaires inscrits dans la Loi de finances.

La République s'efforce d'allouer un montant équivalent au produit net de toute émission d'instrument durable dans un délai de 24 mois suivant la mobilisation des fonds.

Le processus de décaissement des fonds pour financer les projets éligibles fait l'objet d'un suivi et d'un audit rigoureux, conformément aux procédures budgétaires générales de la République de Côte d'Ivoire.

Cette dépense passe ainsi par les phases de liquidation et d'ordonnancement. Elle est ensuite validée par le contrôleur financier, qui en vérifie la conformité. La dépense est alors transmise au comptable public de la Direction Générale des Financements, qui, après en avoir pris la charge, procède au paiement au bénéficiaire final.

En cas d'annulation ou de retard d'un projet, les fonds levés dans le cadre du Document-Cadre ESG de la République de Côte d'Ivoire peuvent être réaffectés à d'autres projets sociaux et/ou environnementaux, à condition que ces projets (i) respectent les objectifs sociaux, environnementaux et de gouvernance décrits dans le Document-Cadre et (ii) soient inscrits dans la Loi de finances.

V. Suivi et reporting

Dans son Document-Cadre ESG, la République de Côte d'Ivoire s'est engagée à mettre en œuvre, par l'intermédiaire de son Comité ESG, des procédures de reporting spécifiques liées aux instruments ESG, afin d'assurer la traçabilité de l'allocation des fonds et/ou d'évaluer l'impact des projets ciblés.

À ce titre, la Côte d'Ivoire s'est engagée à produire :

- I. un rapport annuel d'allocation, propre à chaque instrument de financement ESG émis dans le cadre du Document-Cadre ESG, à l'instar du présent rapport ;
- II. un rapport d'impact global sur les progrès ESG du pays, publié chaque année, sous réserve de la disponibilité des données.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire applique des procédures rigoureuses de suivi et d'évaluation des dépenses publiques (également applicables aux instruments ESG), dans le cadre :

- I. de son processus budgétaire annuel, qui prévoit des exigences strictes en matière de suivi et d'évaluation ;
- II. du Plan National de Développement (PND) 2021–2025, qui intègre des mécanismes spécifiques de pilotage, de suivi et d'évaluation.

Pour chaque instrument de financement ESG émis dans le cadre du Document-Cadre ESG, la Côte d'Ivoire s'est engagée à publier un rapport annuel d'allocation précisant l'utilisation des fonds. Ce rapport est attendu

au plus tard à la fin du premier semestre suivant la clôture de l'exercice budgétaire annuel. Il sera produit jusqu'à ce que le montant cumulé des dépenses éligibles identifiées atteigne le produit net de l'émission.

5. Rapport d'allocation des fonds levés

En janvier 2024, la République de Côte d'Ivoire a procédé à l'émission inaugurale d'un Eurobond labellisé ESG, pour un montant total de 1,1 milliard USD et une maturité finale de 9 ans. Lors de cette émission, la République s'était engagée à allouer un montant équivalent au produit net de l'émission de la tranche labellisée ESG exclusivement pour des projets éligibles au Document-Cadre ESG de la République.

Conformément à son engagement en faveur d'une croissance inclusive et durable, la République présente ci-après l'allocation des fonds levés, en ligne avec les catégories définies dans son Document-Cadre ESG pour les financements durables.

Les projets financés ont été rigoureusement sélectionnés sur base de l'exécution budgétaire à fin décembre 2024, conformément aux critères d'éligibilité du Document-Cadre ESG, pour leur alignement avec les priorités nationales et les Objectifs de Développement Durable (ODD). Cette démarche s'inscrit également dans une volonté de transparence renforcée à l'égard des investisseurs, partenaires essentiels du développement ivoirien.

I. Focus sur les résultats de l'eurobond

Conformément aux objectifs de la stratégie de financement, l'État de Côte d'Ivoire a réalisé sur les marchés obligataires internationaux, en janvier 2024, une émission inaugurale d'un eurobond labellisé ESG pour un montant total de 1,1 milliard USD pour une maturité finale de 9 ans.

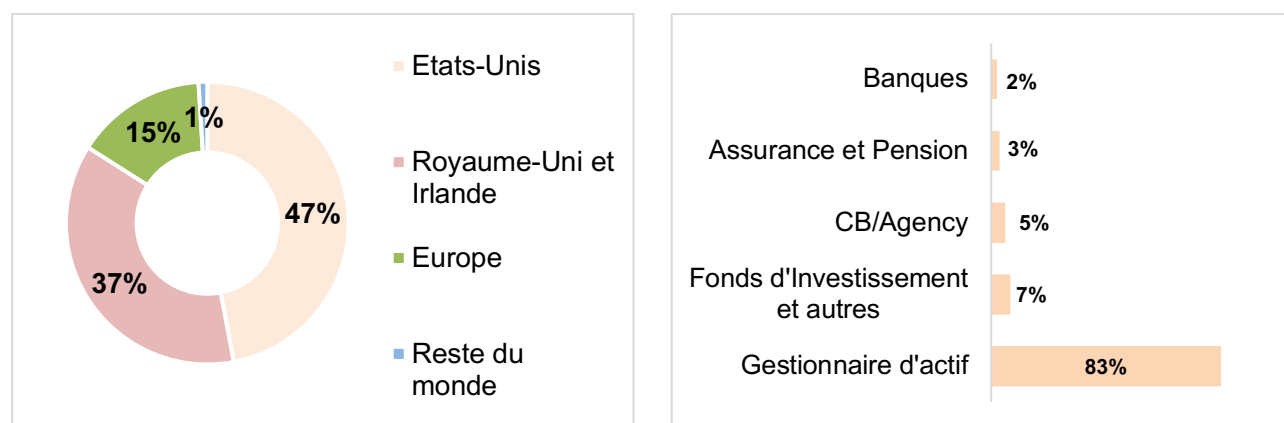
Cette émission d'obligations durables, confirme l'engagement de la Côte d'Ivoire vis-à-vis de l'agenda global de développement durable et renforce ainsi la position du pays dans la sphère des financements ESG.

Le montant mobilisé de 1,1 milliard de dollars USD a fait l'objet de couverture contre le risque de change à travers un cross-currency swap Dollar-Euro avec un taux d'intérêt de 6,30%.

Les résultats détaillés de la transaction se présentent comme suit, sur l'émission de la tranche 9 ans (environ 694 milliards FCFA) :

- Montant retenu : 1,1 milliard de dollars US ;
- Montant total du livre d'ordres : 2,7 milliards de dollars US ;
- Maturité finale : 9 ans ;
- Taux de rendement (après swap) : 6,53% ;
- Coupon (après swap) : 6,30%.

Allocation des titres, Tranche 9 ans



Source : DGF

Les Etats-Unis ont enregistré une forte participation, et les investisseurs américains représentent 47% du montant total mobilisé sur la tranche ESG. Le Royaume-Uni et l'Irlande viennent en seconde position avec 37% du montant mobilisé, suivi de l'Europe continentale avec un niveau de 15%.

Au niveau de la répartition par type d'investisseurs, les gestionnaires d'actif enregistrent une forte participation avec une part de 83% du montant mobilisé.

II. Allocation globale des fonds

L'intégralité des fonds levés, soit 1,1 milliard USD, a été allouée à 123 initiatives qui étaient inscrites aux Budgets 2024 et 2025 et ont été pleinement exécutées sur la période⁷.

L'analyse de cette allocation révèle une forte orientation sociale, avec 96% des fonds dirigés vers les trois premières catégories du Document-Cadre ESG.

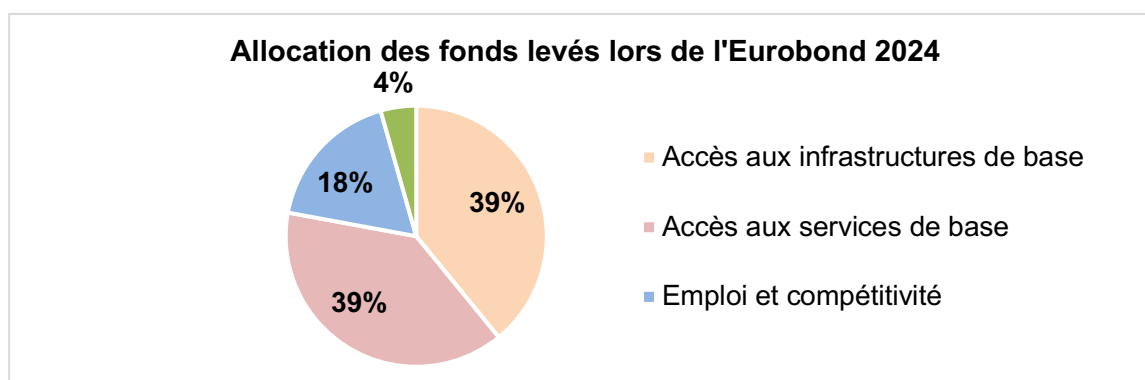
- Catégorie 1 - Accès aux infrastructures de base : 39%
- Catégorie 2 - Accès aux services de base : 39%
- Catégorie 3 - Emploi et compétitivité : 18%
- Catégorie 4 - Environnement et développement durable : 4%

Ce positionnement reflète la centralité du développement social dans la stratégie ESG de la Côte d'Ivoire, en cohérence avec les piliers 2 et 4 du Plan National de Développement (PND) 2021–2025, relatifs au développement du capital humain et à l'inclusion sociale.

Le pilier environnemental, bien que représentant une part plus modeste, témoigne de l'engagement croissant du pays en faveur de la transition écologique, conformément à ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris.

Parmi les projets soutenus, une vingtaine dépassent les 16 M USD⁸ (10 Mds FCFA), traduisant des investissements structurants à fort impact, tels que la construction de l'université d'Odienné ou les projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Les projets les plus importants sont détaillés dans les sections suivantes et la liste compète est disponible en annexe.

En résumé, cette allocation reflète une stratégie cohérente avec les priorités du PND 2021–2025, les ODD des Nations Unies et les engagements climatiques internationaux de la Côte d'Ivoire. La forte dimension sociale du Document-Cadre ESG va de pair avec l'orientation environnementale du Document-Cadre lié à la durabilité (*Sustainability-Linked Finance Framework*), dont les produits financeront directement les efforts du pays en matière de transition climatique, notamment la reforestation et la diversification du mix énergétique.



Source : Ministère des Finances et du Budget, Direction Générale du Budget

⁷ Le montant mobilisé pour les 76 initiatives, à fin décembre 2024, correspond à 659 Mds FCFA soit 1,044 Md USD au taux de change du 31 décembre 2024 (1 USD = 631 FCFA)

⁸ Au taux de change du 31 décembre 2024 (1 USD = 631 FCFA)

Allocation des fonds par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Nombre de projets	Montant alloué (Mds FCFA)	Montant alloué (M USD) ⁹	Répartition du total (%)	Répartition par catégorie (%)
Accès aux infrastructures de base	27	264	418	39,7%	100,0%
<i>Transport & équité spatiale</i>	9	129	204	19,0%	48,7%
<i>Eau & assainissement</i>	10	103	164	15,3%	39,2%
<i>Accès à l'électricité</i>	1	21	33	3,1%	8,0%
<i>Accès à un logement abordable</i>	3	7	11	1,0%	2,6%
<i>Soutien aux collectivités territoriales</i>	4	4	7	0,6%	1,6%
Accès aux services essentiels	66	262	415	38,8%	100,0%
<i>Infrastructures de santé publique</i>	31	134	212	19,8%	51,1%
<i>Éducation et formation professionnelle</i>	35	128	203	19,0%	48,9%
Emploi et compétitivité	15	120	190	17,7%	100,0%
<i>Artisanat et renforcement des filières à fort potentiel</i>	7	74	117	11,0%	61,8%
<i>Compétitivité économique</i>	4	34	54	5,0%	28,4%
<i>Entrepreneuriat et opportunités d'emploi</i>	4	12	19	1,7%	9,9%
Environnement et développement durable	15	30	47	4,0%	100,0%
<i>Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique</i>	5	18	29	2,7%	61,1%
<i>Énergie renouvelable</i>	3	4	6	0,6%	13,0%
<i>Utilisation durable de l'eau et gestion des eaux usées</i>	3	4	6	0,6%	13,0%
<i>Prévention et contrôle de la pollution</i>	4	4	6	0,6%	12,9%
Total	123	676	1 071	100,0%	-

Source : Ministère des Finances et du Budget, Direction Générale du Budget

⁹ Au taux de change du 31 décembre 2024 (1 USD = 631 FCFA)

III. Allocation des fonds par catégorie

i. Catégorie 1 – Accès aux infrastructures de base

La catégorie « Accès aux infrastructures de base » mobilise 39% des ressources allouées, soit 418 M USD¹⁰ (264 Mds FCFA). Au total, 27 projets ont été financés, visant à améliorer les conditions de vie des populations, notamment en zones rurales, à travers le développement d'infrastructures essentielles.

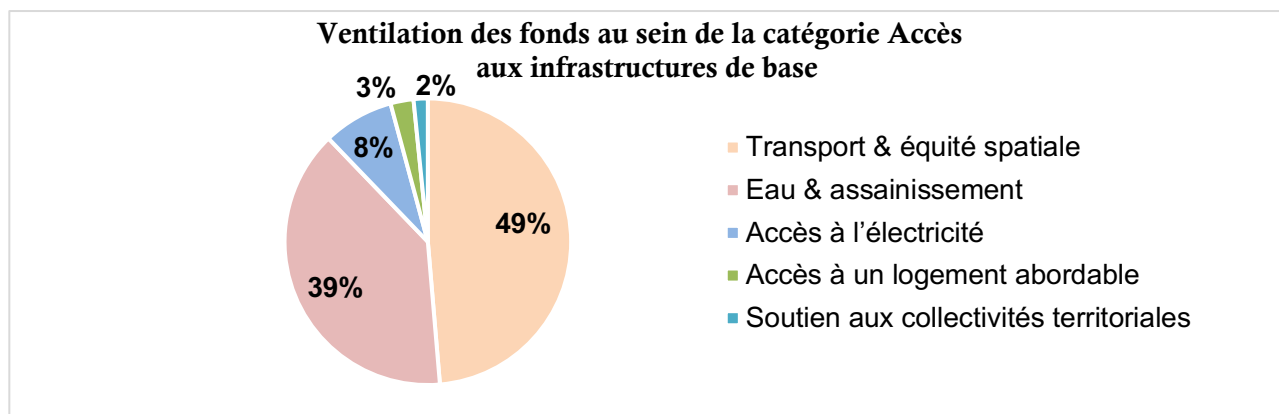
La sous-catégorie « Transports & équité spatiale » concentre 19% du total des fonds levés pour l'Eurobond 2033. Elle comprend des dépenses liées à des projets de construction ou de réhabilitation de routes, de ponts et d'infrastructures de transport, facilitant la connectivité entre les régions et réduisant les inégalités territoriales.

La sous-catégorie « Eau & assainissement » bénéficie de 15% des financements totaux. Elle couvre des initiatives visant à améliorer l'accès à l'eau potable, à renforcer les systèmes d'assainissement et à sécuriser l'approvisionnement en eau, en particulier dans les zones rurales.

Les sous-catégories « Accès à l'électricité », « Accès à un logement abordable » et « Soutien aux collectivités territoriales » reçoivent respectivement 3%, 1% et 1% des ressources totales. Ces initiatives visent à améliorer les conditions de logement et à renforcer l'accès à l'énergie, notamment à travers des solutions décentralisées.

Ces investissements contribuent directement à la réalisation des ODD 6 (Eau propre et assainissement), 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), 9 (Industrie, innovation et infrastructures) et 11 (Villes et communautés durables).

L'allocation des fonds de la catégorie Accès aux Infrastructures de base par sous-catégorie se présente dans le tableau ci-après.



Source : Ministère des Finances et du Budget, Direction Générale du Budget

A titre illustratif, la fiche ci-après présente le détail d'une initiative majeure financée au sein de cette catégorie : le projet d'amélioration de la gestion des matières de vidanges.

¹⁰ Au taux de change du 31 décembre 2024 (1 USD = 631 FCFA)

Projet 1 : Amélioration de la Gestion des Matières de Vidange (PAGEMV)

Catégorie : Accès aux infrastructures de base

Sous-catégorie : Eau & assainissement



Travaux en cours dans la ville de Dimbokro

ODD



**Montant
alloué**

34 M USD
(21 Mds FCFA)

Bénéficiaires

**Populations du district d'Abidjan et des
onze chefs-lieux de région**

Description

- Construction à Bassam d'une station de traitement de boues de vidange par méthanisation
- Construction dans 13 autres villes de stations de traitement de boues de vidange
- Fin des travaux prévue en mars 2028

ii. Catégorie 2 – Accès aux services de base

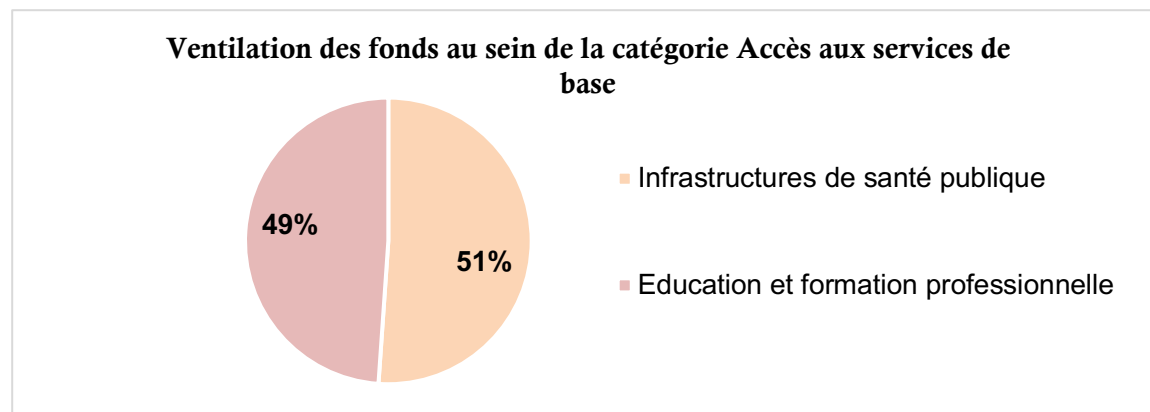
La catégorie « Accès aux services de base » mobilise 39% des ressources allouées, soit 415 M USD¹¹ (262 Mds FCFA). Au total, 66 projets ont été financés, visant à garantir un accès équitable à des services publics de qualité, en particulier pour les jeunes, les femmes et les populations vulnérables.

La sous-catégorie « Infrastructures de santé publique » représente 20% du total des fonds levés pour l'Eurobond 2033. Elle comprend la construction, la réhabilitation et l'équipement d'établissements de santé, ainsi que le renforcement des capacités du système sanitaire.

La sous-catégorie « Éducation et formation professionnelle » reçoit 19% des financements totaux. Elle soutient la construction d'écoles, de lycées professionnels et de centres de formation, ainsi que la prise en charge de bourses pour les élèves issus de milieux défavorisés.

Ces projets s'inscrivent tout particulièrement dans les ODD 3 (Bonne santé et bien-être), 4 (Éducation de qualité), 5 (Égalité entre les sexes), 10 (Réduction des inégalités) et 11 (Villes et communautés durables).

L'allocation des fonds de la catégorie Accès aux Services de base par sous-catégorie se présente dans le tableau ci-après.



Source : Ministère des Finances et du Budget, Direction Générale du Budget

A titre illustratif, les fiches ci-après présentent le détail de cinq initiatives majeures financées au sein de cette catégorie : le projet de construction et d'équipement du CHU d'Abobo, la mise en œuvre du programme hospitalier, le renforcement du système de santé, la construction de l'université d'Odienné et le projet de construction et d'équipement de quatre lycées et d'un collège d'excellence pour filles avec internats.

¹¹ Au taux de change du 31 décembre 2024 (1 USD = 631 FCFA)

Projet 2 : Construction et d'équipement du CHU d'Abobo

Catégorie : Accès aux services de base

Sous-catégorie : Infrastructures de santé publique



CHU d'Abobo

ODD



Montant alloué

41 M USD
(26 Mds FCFA)

Projet de 138 M USD
dont 65 M USD financé par le gouvernement

Bénéficiaires

Population d'Abobo et Abidjan

Description

- Construction d'un hôpital tertiaire de 600 lits spécialisé en néphrologie et néonatalogie, structuré en 6 pôles médicaux spécialisés
- Implantation sur une réserve foncière de 18 hectares pour corriger le déséquilibre sanitaire dans une commune d'un million d'habitants
- Infrastructure moderne pour accueillir des services de pointe et des plateaux techniques adaptés
- Amélioration de la capacité de prise en charge médicale et de la formation des professionnels de santé

Projet 3 : Mettre en œuvre le programme hospitalier (PH)

Catégorie : Accès aux services de base

Sous-catégorie : Infrastructures de santé publique



CHR de Bouake

ODD



Montant alloué

50 M USD
(31 Mds FCFA)

Projet de plus de 1,9 Md USD
(1 200 Mds FCFA)

Bénéficiaires

Toute la population vivant en Côte d'Ivoire

Description

- Construction et réhabilitation d'infrastructures sanitaires majeures : CHU, CHR, hôpitaux généraux, centres spécialisés et ESPC
- Création de structures innovantes : pôles de spécialité, blocs obstétricaux de proximité, centre de radiothérapie et d'oncologie
- Rééquilibrage territorial de l'offre hospitalière avec un maillage renforcé sur l'ensemble du pays
- Objectifs sanitaires clairs : accessibilité accrue, soins spécialisés de proximité, baisse de la mortalité, et soutien au développement local

Projet 4 : Renforcement du système de santé

Catégorie : Accès aux services de base

Sous-catégorie : Infrastructures de santé publique



CSU de Namané

ODD



Montant alloué

16 M USD
(10 Mds FCFA)

Bénéficiaires

Groupes de personnes vulnérables (couple Mère-Enfant, jeunes et adolescents)

Description

- **Renforcement du système de santé et amélioration de la santé des femmes** en âge de procréer et des nouveau-nés,
- **Réhabilitation et équipement de huit établissements sanitaires**, adduction en eau potable, gestion des déchets, maintenance et formation continue du personnel pour l'assurance qualité
- **Mise en place d'actions de sensibilisation, de formation et de distribution de produits de santé reproductive** et de planification familiale

Projet 5 : Construction de l'Université d'Odienné

Catégorie : Accès aux services de base

Sous-catégorie : Education et formation professionnelle



Vue en plan 3D du projet

ODD



Montant alloué

62 M USD (39 Mds FCFA) **Projet de plus de 182 M USD** (114,8 Mds FCFA)

Bénéficiaires

- Financé par :**
- Banque islamique de développement (BID) : 120 M USD (75,5 Mds FCFA)
 - État de Côte d'Ivoire : 62 M USD (39,3 Mds FCFA)
- **Bénéficiaires directs** : étudiants, personnel académique et administratif, prestataires de services universitaires
 - **Bénéficiaires indirects** : populations locales, acteurs de l'immobilier, secteurs du transport et des collectivités locales

Description

- **Construction d'une université sur 400 ha avec une capacité de 3 000 étudiants dès la première phase**
- **Offre de formation dans 6 pôles majeurs** : sciences et technologies, sciences biologiques, médecine, agro-industries, sciences vétérinaires, commerce & gestion
- **Réalisation d'infrastructures modernes** : UFR, amphithéâtres, bibliothèques, résidences étudiantes, restaurant, centre médical, hôtel enseignants
- **Projet structurant de décentralisation universitaire**, visant à désengorger les universités existantes et renforcer le tissu socio-économique régional
- Réception prévue en novembre 2026

Projet 6 : Construction et d'équipement de quatre lycées et d'un collège d'excellence pour filles avec internats

Catégorie : Accès aux services de base

Sous-catégorie : Education et formation professionnelle



Site de Korhogo

ODD



Montant alloué

12 M USD
(8 Mds FCFA)

Bénéficiaires

Populations des zones de construction,
avec une priorité sur les femmes et les jeunes filles

Description

- **Construction de quatre lycées et d'un collège d'excellence** avec internat pour jeunes filles afin de promouvoir l'excellence et accroître la scolarisation et l'achèvement au secondaire
- **Mise en place d'infrastructures modernes** offrant une capacité d'accueil de 1000 élèves filles par lycée et 640 élèves filles pour le collège
- **Contribution à l'amélioration de l'efficacité du système éducatif** à travers des infrastructures adaptées, des internats et des équipements pédagogiques modernes

iii. Catégorie 3 – Emploi et compétitivité

La catégorie « Emploi et compétitivité » mobilise 18% des ressources allouées, soit 190 M USD¹² (120 Mds FCFA). Au total, 15 initiatives ont été financées, dans la lutte contre le chômage et la promotion de l'entrepreneuriat, en particulier chez les jeunes, les femmes et en milieu rural.

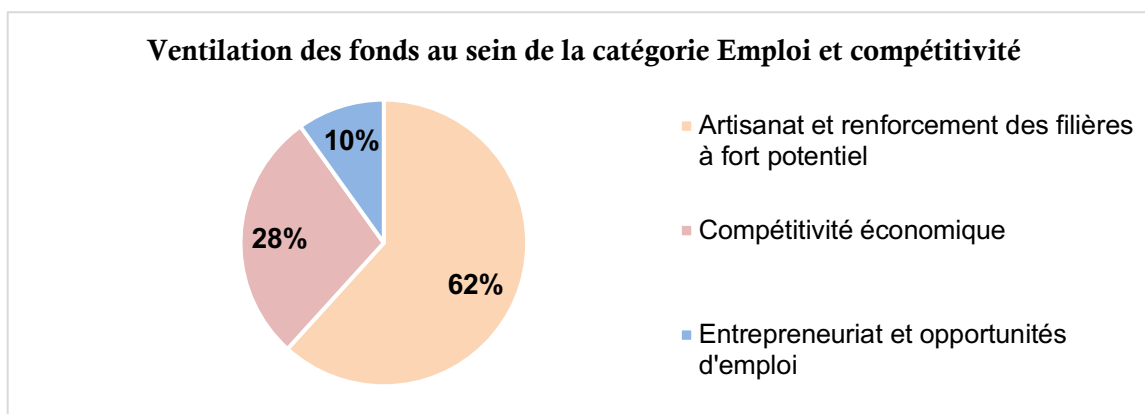
La sous-catégorie « Artisanat et renforcement des filières à fort potentiel » mobilise 11% du total des fonds levés pour l'Eurobond 2033. Elle soutient des programmes de formation, d'accompagnement et de valorisation des métiers artisanaux.

La sous-catégorie « Compétitivité économique » reçoit 5% des fonds totaux, avec des initiatives visant à renforcer les chaînes de valeur locales et à améliorer l'environnement des affaires.

Enfin, la sous-catégorie « Entrepreneuriat et opportunités d'emploi » bénéficie de 2% des ressources totales. Elle finance des initiatives de soutien à la création d'entreprises, à l'accès au financement et à l'insertion professionnelle.

Ces investissements sont alignés avec les ODD 1 (Pas de pauvreté), 8 (Travail décent et croissance économique) et 9 (Industrie, innovation et infrastructures).

L'allocation des fonds de la catégorie Emploi et Compétitivité de base par sous-catégorie se présente dans le tableau ci-après.



Source : Ministère des Finances et du Budget, Direction Générale du Budget

A titre illustratif, les fiches ci-après présentent le détail de deux initiatives majeures financées au sein de cette catégorie : le projet de développement des chaînes de valeurs vivrières et celui de résilience des systèmes cotonniers du nord de la Côte d'Ivoire.

¹² Au taux de change du 31 décembre 2024 (1 USD = 631 FCFA)

Projet 7 : Développement des Chaînes de Valeurs Vivrières

Catégorie : Emploi et compétitivité

Sous-catégorie : Artisanat et renforcement des filières à fort potentiel



Centre de développement du vivrier (CDV)

ODD



Montant alloué

34 M USD
(21 Mds FCFA)

Bénéficiaires

- **Petits exploitants agricoles** actifs dans les filières manioc, maraîchère et aquacole
- **PME agroalimentaires** engagées dans la production, transformation ou commercialisation **le long des chaînes de valeur vivrières**

Description

- **Appui aux filières vivrières clés** (manioc, maraîchage, aquaculture) pour en améliorer la productivité, la transformation et la commercialisation
- **Promotion de chaînes de valeur résilientes et inclusives**, avec adoption de technologies climato-intelligentes par 340 000 exploitants
- **Renforcement de la compétitivité des produits vivriers** avec des objectifs de rendement ambitieux (ex. manioc : 35 t/ha)
- **Ciblage de 600 000 bénéficiaires**, avec un accent mis sur les femmes, les jeunes et les PME rurales
- Fin prévue en août 2027

Projet 8 : Projet de résilience des systèmes cotonniers du nord de la Côte d'Ivoire

Catégorie : Emploi et compétitivité

Sous-catégorie : Artisanat et renforcement des filières à fort potentiel



Collecte de données sur la production du coton

ODD



Montant alloué

22 M USD
(14 Mds FCFA)

Bénéficiaires

- **Productrices de coton**
- **Femmes de producteurs de coton**
- Organisations professionnelles agricoles de la filière coton

Description

- **Soutien à la durabilité et à la résilience des systèmes cotonniers** face au changement climatique, avec une approche sensible au genre
- **Professionnalisation des exploitations agricoles familiales**
- **Amélioration de la commercialisation** grâce à de meilleures conditions de stockage et à la réhabilitation des pistes de desserte
- **Renforcement des capacités institutionnelles** et structuration des organisations professionnelles en coopératives
- **Promotion de l'inclusion des femmes** et réduction des tensions sociales dans le bassin cotonnier

iv. Catégorie 4 – Environnement et développement durable

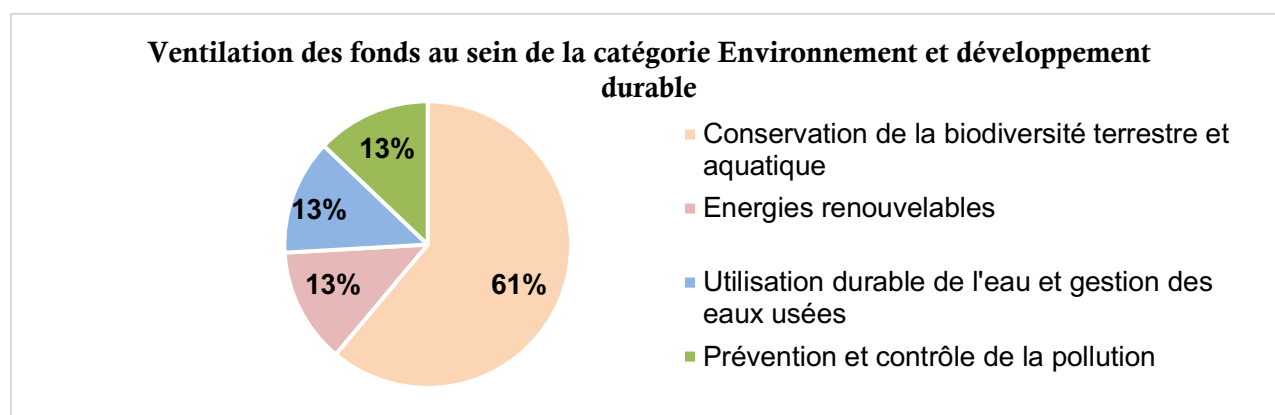
La catégorie « Environnement et développement durable » mobilise 4% des ressources allouées, soit 47 M USD¹³ (30 Mds FCFA). Au total, 15 initiatives ont été financées. Bien que moins dominante en volume, elle reflète l'engagement croissant de la Côte d'Ivoire en faveur de la transition écologique.

La sous-catégorie « Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique » concentre 3% des financements levés pour l'Eurobond 2033. Elle comprend des projets de développement forestier, de surveillance météorologique et de développement des zones rurales.

Les sous-catégories « Energie renouvelable », « Utilisation durable de l'eau et gestion des eaux usées » et « Prévention et contrôle de la pollution » mobilisent chacune moins de 1% des ressources totales. Elles visent à décarboner le mix énergétique, améliorer la qualité de l'eau, réduire les pollutions industrielles.

Ces dépenses contribuent aux ODD 6 (Eau propre et assainissement), 12 (Consommation et production responsables), 13 (Lutte contre les changements climatiques), 14 (Vie aquatique) et 15 (Vie terrestre).

L'allocation des fonds de la catégorie Environnement et développement durable par sous-catégorie se présente comme ci-après :



Source : Ministère des Finances et du Budget, Direction Générale du Budget

A titre illustratif, la fiche ci-après présentent le détail d'une initiative majeure financée au sein de cette catégorie : Projet de Développement Intégré du Wassoulou (PDIW-CI).

¹³ Au taux de change du 31 décembre 2024 (1 USD = 631 FCFA)

Projet 9 : Projet de Développement Intégré du Wassoulou (PDIW-CI)

Catégorie : Environnement et développement durable

Sous-catégorie : Energie renouvelable



Bureau de Odienné

ODD



Montant
alloué

1 M USD
(406 M FCFA)

- Projet total : 37 M USD (21 Mds FCFA)
- Etat (Budget 2024-2025) : 1 M USD (406 M FCFA)

Bénéficiaires

Populations rurales

Description

- **Renforcement des échanges transfrontaliers** par l'amélioration de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté dans les zones d'intervention
- **Renforcement des moyens de production agricole, halieutique, et maraîchère**
- **Amélioration des revenus des exploitants agricoles d'au moins 50%**
- **Amélioration des conditions de vie des populations**, notamment les groupes les plus vulnérables composés de femmes et de jeunes
- Fin des travaux prévue en 2027

Annexe

Annexe : Liste des 123 initiatives financées grâce aux fonds levés dans le cadre de l'Eurobond ESG 2033

Initiative	Catégorie	Sous-catégorie	Montant alloué (Mds FCFA)	Montant alloué (M USD)
1 Construction de l'Université d'Odienné	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	39.1	62
2 Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau et de l'Assainissement (PASEA)	Accès aux infrastructures de base	Eau & Assainissement	37.9	60
3 Mettre en œuvre le projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (Projet BRT)	Accès aux infrastructures de base	Transport & Equité spatiale	36.3	58
4 Projet d'Assainissement de la Commune de Yopougon (PACY) 1ère tranche	Accès aux infrastructures de base	Eau & Assainissement	31.7	50
5 Mettre en Œuvre le Programme hospitalier (PH)	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	31.4	50
6 Projet de Construction et d'Équipement du CHU d'ABOBO	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	26.1	41
7 Projet de Connectivité Inclusive et d'Infrastructures Rurales en Côte d'Ivoire (PCR-CI)	Accès aux infrastructures de base	Transport & Equité spatiale	25.1	40
8 Projet d'amélioration de la gestion des matières de vidange (PAGEMV)	Accès aux infrastructures de base	Eau & Assainissement	21.4	34
9 Projet de Développement des chaînes de valeurs vivrières	Emploi et compétitivité	Artisanat et renforcement des filières à fort potentiel	21.3	34
10 Réaliser le transfert de la subvention d'équilibre au secteur électricité	Accès aux infrastructures de base	Accès à l'électricité	21.0	33
11 Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Nord	Emploi et compétitivité	Artisanat et renforcement des filières à fort potentiel	21.0	33
12 Construction de la route Odienné-Frontière du Mali et de la Guinée	Accès aux infrastructures de base	Transport & Equité spatiale	20.7	33
13 Projet des chaînes de valeur compétitives pour l'emploi et la transformation économique (PCCET)	Emploi et compétitivité	Compétitivité économique	18.9	30
14 Programme de construction et d'équipement de collèges et lycées	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	16.1	26
15 Apporter un appui exceptionnel au Fond d'Entretien Routier (FER)	Accès aux infrastructures de base	Transport & Equité spatiale	14.4	23
16 Projet de résilience des systèmes Cotonniers du Nord de la Côte d'Ivoire	Emploi et compétitivité	Artisanat et renforcement des filières à fort potentiel	14.1	22
17 Projet de Mise aux normes Hôpitaux de Référence CI-BIDC	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	14.0	22
18 Aménagement route Kokonou Aproponou/Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa	Accès aux infrastructures de base	Transport & Equité spatiale	12.5	20
19 Projet de développement durable et inclusif des villes secondaires-PDDIVS	Emploi et compétitivité	Artisanat et renforcement des filières à fort potentiel	10.8	17
20 Apporter un appui aux secteurs en difficulté	Emploi et compétitivité	Compétitivité économique	10.0	16
21 Projet de Renforcement du Système de Santé (PRSS)/2ème C2D	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	10.0	16

	Initiative	Catégorie	Sous-catégorie	Montant alloué (Mds FCFA)	Montant alloué (M USD)
22	Projet DEFI 3 Prêt Souverain AFD - Education	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	8.9	14
23	Projet de construction et d'équipement de quatre Lycées et d'un Collège d'Excellence pour filles avec internats-BOAD	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	7.8	12
24	Transférer les crédits de biens et services à la DEEP pour les subventions des Etablissements d'Enseignement Primaire Privé Confessionnel	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	7.7	12
25	Construction des routes centre Ouest Toulepleu-Zouan-Houien et Séguela Mankono	Accès aux infrastructures de base	Transport & Equité spatiale	7.6	12
26	Aménagement et bitumage de la route Yakassé Attobrou-Biéby-Bettié	Accès aux infrastructures de base	Transport & Equité spatiale	6.4	10
27	Projet Amorçage PME-BIDC / INIE	Emploi et compétitivité	Entrepreneuriat et opportunités d'emploi	6.2	10
28	Mécanisme de Financement en faveur de l'Apprentissage et de l'Education des Enfants (CLEF)	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	5.7	9
29	Dépenses d'investissement LPSI - Eaux et Forêts (Projet)	Environnement et développement durable	Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique	5.7	9
30	Concevoir un système de vigilance, d'alerte, de service climatique et météorologique aux usagers	Environnement et développement durable	Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique	5.7	9
31	Projet de Construction et d'Equipement de trois (03) Lycées d'Excellence de Jeunes Filles-FKDEA	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	5.2	8
32	Projet de Renforcement des Capacités des Ressources humaines de Santé / C2D	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	5.0	8
33	Projet d'Appui à la Déconcentration et Renforcement des Centres de Santé Primaires / C2D	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	5.0	8
34	Mettre en œuvre le projet d'Economie et d'Ecologie des Territoires Ruraux	Environnement et développement durable	Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique	5.0	8
35	Accroître les interventions d'aide d'urgences et d'hémodialyse / CNPTIR/Kits de Dialyse	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	4.9	8
36	Mettre en œuvre le projet de construction des Marchés de Bouaké et Youpougou(MABY)	Emploi et compétitivité	Compétitivité économique	4.6	7
37	Projet de construction de latrines en milieu rural	Accès aux infrastructures de base	Eau & Assainissement	4.5	7
38	Construire et faire l'extension des aéroports de Korhogo, Kong, San-Pédro et Séguela (projet)	Accès aux infrastructures de base	Transport & Equité spatiale	4.1	7
39	Projet de Renforcement du Système Educatif Primaire/PRSEP	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	4.0	6
40	Prendre en charge les bourses des élèves de la Formation Professionnelle à l'étranger (BHCI -volet MENETFP)	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	3.9	6
	Initiative	Catégorie	Sous-catégorie	Montant alloué (Mds FCFA)	Montant alloué (M USD)

41	Projet d'aménagement du CHU de Cocody pour l'amélioration des Services de Santé Maternelle et Infantile du Grand Abidjan/JICA(CHU - C/JICA)	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	3.8	6
42	Projet de soutien à l'innovation entrepreneuriale des jeunes en Côte d'Ivoire/MPJIPSC	Emploi et compétitivité	Entrepreneuriat et opportunités d'emploi	3.4	5
43	Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière	Accès aux infrastructures de base	Accès à un logement abordable	3.4	5
44	Projet de Renforcement du Système de la Santé Phase 2/KFW	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	3.3	5
45	Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires/PAM-CI	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	3.3	5
46	Renforcer la Lutte contre le Paludisme (PNLP)	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	3.3	5
47	Projet d'Aménagement Hydro Agricole des Régions du Haut Sassandra et du Fromager Phase III	Emploi et compétitivité	Artisanat et renforcement des filières à fort potentiel	3.2	5
48	Pharmacie de la Santé Publique / C2D	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	3.0	5
49	Faire la prise en charge des malades au niveau du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Angré	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	2.9	5
50	Projet de Développement Intégré du Wassoulou (PDIW-CI)	Environnement et développement durable	Energie renouvelable	2.8	4
51	Renforcement AEP Tafiré et localités environnantes (BIDC et BOAD)	Accès aux infrastructures de base	Eau & Assainissement	2.7	4
52	Projet de Promotion du Riz Local phase 2 (PRORIL 2)	Emploi et compétitivité	Artisanat et renforcement des filières à fort potentiel	2.6	4
53	Faire la prise en charge des malades du cancer (CNOR)	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	2.5	4
54	Transférer les crédits de biens et services à l'Université Félix Houphouët Boigny	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	2.0	3
55	Projet de construction de 25 000 logements sociaux	Accès aux infrastructures de base	Accès à un logement abordable	2.0	3
56	Faire la prise en charge des malades au niveau du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Bouaké	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	1.9	3
57	Prendre en charge les bourses des élèves inscrits en Formation Professionnelle en Côte d'Ivoire	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	1.7	3
58	Construire et équiper des infrastructures de protection civile	Accès aux infrastructures de base	Soutien aux collectivités territoriales	1.7	3
59	Réhabilitation et installation de 67 stations hydrométriques et 21 systèmes de pompage en milieu rural	Environnement et développement durable	Utilisation durable de l'eau et gestion des eaux usées	1.7	3
60	Transférer les crédits de biens et services à la DEEP pour les subventions des Etablissements d'Enseignement Primaire Privé Laïc	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	1.6	3

Initiative	Catégorie	Sous-catégorie	Montant alloué (Mds FCFA)	Montant alloué (M USD)
------------	-----------	----------------	---------------------------	------------------------

61	Renforcer les capacités opérationnelles des structures en charge de la protection civile	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	1.6	3
62	Programme National Hydraulique	Accès aux infrastructures de base	Eau & Assainissement	1.6	3
63	Mettre en œuvre le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI)	Emploi et compétitivité	Entrepreneuriat et opportunités d'emploi	1.6	3
64	Transférer les crédits de biens et services à l'Université Alassane Ouattara	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	1.6	3
65	Construction et Equipement d'un Lycée de Jeunes Filles avec Internat / OFID	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	1.6	2
66	Transférer les crédits de biens et services à l'Université Péléforo Gon Coulibaly	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	1.5	2
67	Projet intégré de renforcement de la résilience au changement climatique et de valorisation touristique des aires/3ème C2D	Environnement et développement durable	Utilisation durable de l'eau et gestion des eaux usées	1.5	2
68	Programme d'Appui au foncier rural	Accès aux infrastructures de base	Accès à un logement abordable	1.5	2
69	Réhabiliter les aéroports de l'intérieur (Bouaké Daloa, Man, Odienné et Yamoussoukro (projet))	Accès aux infrastructures de base	Transport & Equité spatiale	1.5	2
70	Assurer la formation pédagogique des étudiants à l'Université de Bondoukou	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	1.5	2
71	Projet de gestion écologiquement rationnelle des Polluants Organiques Persistants (POP) et des polybromodiphényléthers (PBDE) - UPOPCI	Environnement et développement durable	Prévention et contrôle de la pollution	1.4	2
72	Prendre en charge les bourses des élèves de l'Enseignement Technique à l'étranger (BHCI -volet MENETFP)	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	1.4	2
73	Programme Hospitalier/Maintenance des Infrastructures sanitaires	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	1.4	2
74	Faire la prise en charge des malades au niveau du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Cocody	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	1.4	2
75	Transférer les crédits de biens et services à l'université de San-Pedro	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	1.4	2
76	Prendre en charge les Handicapés, les Sinistrés et les Indigents	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	1.4	2
77	Transférer les crédits de biens et services à l'Université de Man	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	1.3	2
78	Projet d'Alimentation en Eau Potable (AEP) District des Montagnes	Accès aux infrastructures de base	Eau & Assainissement	1.3	2
79	projet de conservation du parc national de la Comoe PHASE 2	Environnement et développement durable	Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique	1.3	2
80	Projet Riziculture de Sangola - M'BENGUE	Emploi et compétitivité	Artisanat et renforcement des filières à fort potentiel	1.2	2

Initiative		Catégorie	Sous-catégorie	Montant alloué (Mds FCFA)	Montant alloué (M USD)
81	Projet « Transition Bas carbone Côte d'Ivoire » (TBC - Côte d'Ivoire)	Environnement et développement durable	Prévention et contrôle de la pollution	1.1	2
82	Transférer les crédits à l'AFOR en vue de la gestion du foncier rural	Accès aux infrastructures de base	Soutien aux collectivités territoriales	1.1	2
83	Prise en charge des malades au niveau du CHU Treichville	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	1.1	2
84	Renforcer la Lutte contre la Tuberculose (PNLT)	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	1.0	2
85	Organiser les secours aux sinistrés (ONPC/Gestion Plan ORSEC)	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	1.0	2
86	Réhabilitation Etablissements d'Enseignement Primaire	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	1.0	2
87	Gérer le Fonds National de Solidarité (FNS)	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	1.0	2
88	Assurer le fonctionnement des nouveaux Centres de Service Civique	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	1.0	2
89	Extension des infrastructures de l'Université A. OUATTARA de Bouaké	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	1.0	2
90	Transférer les crédits de biens et services à l'Université Nangui Abrogoua	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	0.9	1
91	Assurer la gestion des ouvres universitaires de Bondoukou	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	0.9	1
92	Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable de 12 Villes	Accès aux infrastructures de base	Eau & Assainissement	0.9	1
93	Appui au renforcement de la Cohésion Nationale et de la Réconciliation	Accès aux infrastructures de base	Soutien aux collectivités territoriales	0.9	1
94	Développer l'enseignement primaire dans la Région du Worodougou	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	0.9	1
95	Projet d'appui au système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	0.8	1
96	Réaliser une production efficiente de produits sanguins	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	0.8	1
97	Développer l'enseignement primaire dans la Région du Haut Sassandra	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	0.8	1
98	Réaliser la prise en charge des malades de la lèpre (IRF)	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	0.8	1
99	Développer l'alimentation en eau dans la Région du Loh-djiboua	Accès aux infrastructures de base	Eau & Assainissement	0.8	1

Initiative		Catégorie	Sous-catégorie	Montant alloué (Mds FCFA)	Montant alloué (M USD)
100	Approvisionner l'Institut d'hygiène publique en Vaccin	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	0.8	1
101	Construction et Equipement du Lycée Professionnel de Daloa/Fonds koweitien	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	0.7	1
102	Indemnisation Travaux hydrauliques / ONEP	Environnement et développement durable	Utilisation durable de l'eau et gestion des eaux usées	0.7	1
103	Exploiter les camions citernes / ONEP	Environnement et développement durable	Prévention et contrôle de la pollution	0.7	1
104	Projet de Construction du Centre de Formation aux Energies Renouvelables	Environnement et développement durable	Energie renouvelable	0.7	1
105	Transférer les crédits de biens et services à l'Université Lorougnon Guédé	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	0.7	1
106	Projet Développement Système Formation Professionnel	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	0.7	1
107	Accroître les interventions d'aide d'urgences et d'hémodialyse (SAMU)	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	0.7	1
108	Renforcer la mise en oeuvre du PNCS	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	0.6	1
109	Développer l'enseignement primaire dans la Commune de Bouaké	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	0.6	1
110	Immatriculation foncière des ouvrages de production en eau potable/ONEP	Accès aux infrastructures de base	Eau & Assainissement	0.6	1
111	Rénovation des établissements du second degré	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	0.6	1
112	Opérationnaliser l'Office du Service Civique National	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	0.6	1
113	Projet de mise en place d'un système d'information de gestion des projets	Emploi et compétitivité	Compétitivité économique	0.6	1
114	Réaliser les inspections contre la pollution dans les unités industrielles	Environnement et développement durable	Prévention et contrôle de la pollution	0.6	1
115	Faire la prise en charge des malades au niveau du CHU Yopougon	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	0.6	1
116	Projet d'Appui à la Mobilisation des Revenus Propres des Communes	Accès aux infrastructures de base	Soutien aux collectivités territoriales	0.6	1
117	Former et insérer les jeunes	Emploi et compétitivité	Entrepreneuriat et opportunités d'emploi	0.6	1
118	Projet de conservation, de restauration des paysages forestiers	Environnement et développement durable	Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique	0.5	1
119	Développer l'enseignement primaire dans la Région du Tonkpi	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	0.5	1
120	Réaliser la radioprotection et la sécurité nucléaire	Accès aux services de base	Infrastructures de santé publique	0.5	1

Initiative		Catégorie	Sous-catégorie	Montant alloué (Mds FCFA)	Montant alloué (M USD)
121	Appui à l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	0.5	1
122	Construction de l'Université d'Abengourou	Accès aux services de base	Éducation et formation professionnelle	0.5	1
123	Projet de Développement Intégré du Wassoulou (PDIW-CI)	Environnement et développement durable	Energie renouvelable	0.4	1



Ministère des Finances et du Budget

Eurobond ESG 2033 de la Côte d'Ivoire

Rapport d'allocation

Décembre 2025